



Le 28 avril dernier, des milliers d'hospitaliers, y compris médecins, sont descendus dans la rue pour exiger l'arrêt des suppressions d'emplois, le retrait de la loi hôpital, patients, santé, territoires, l'octroi de budgets nécessaires pour répondre aux besoins. Ils n'ont pas été entendus !

Le 14 mai : Pour le retrait de la loi Bachelot !

Le projet de loi Bachelot, doit être examiné à partir du 11 mai par le Sénat. Loin de répondre aux préoccupations des personnels et aux besoins de santé de la population, il va transformer les établissements de santé en usines à soins et en entreprises qui devront être rentables.

L'équipement par Territoire de santé regroupant hôpitaux publics et cliniques lucratives va se traduire par des suppressions de structures hospitalières publiques.

Les exemples ne manquent pas :

fermetures de services à Carhaix, Die, Valras, Lavaur, Concarneau, Ivry, Juvisy, et d'hôpitaux, comme Jean Rostand à Ivry ou Saint Vincent de Paul et Léopold Bellan à Paris, sont programmées ! Des centaines d'hôpitaux sont dans la tourmente et fragilisés : Gap-Sisteron, Ruffec, Lannemezan-Lourdes-Tarbes, Carhaix, Concarneau, Aubagne, Briançon, Nice, Bron, Villeneuve sur Lot, Albi, Belfort-Montbéliard, Châtillon sur Seine, Manosque, Gisors, Pontoise, Ancenis, Villejuif, Marseille, Champagnole, Moissac, Privas, Aubenas, Gisors, Thann, Granville, Lisieux, etc

En octroyant tous les pouvoirs au directeur qui pourra déterminer seul les choix médicaux, mais aussi les organisations de travail, la gestion financière sera prioritaire, et les représentants des personnels, y compris médicaux n'auront plus leur mot à dire. Les instances représentatives (CTE, CME, CA) seront marginalisées. C'est pourquoi aujourd'hui un mouvement de boycott de ces instances est organisé par les médecins dans certains hôpitaux. La généralisation d'un tel mouvement est à mettre à l'ordre du jour !

Le 28 avril Madame Bachelot a affiché son mépris vis-à-vis des personnels, y compris médicaux, en refusant de recevoir une délégation des personnels en grève et en réfutant l'évidence comme la réalité : les restrictions, la dégradation des conditions de travail et des soins, l'allongement du temps de travail, les

réorganisations imposées qui entraînent la disparition de la notion du travail en équipe, la précarité. Et tout cela aboutit à des suppressions massives d'emplois puisque **20 000 suppressions d'emplois hospitaliers sont prévues dans les deux ans** à venir notamment sur Besançon, Nancy, Brest, Le Havre, AP-HP

Les députés godillots ont voté ce projet de loi détruisant l'hôpital public et l'accès aux soins de proximité, au mépris de leur rôle de représentants des populations qui les ont élus, et à qui ils devront rendre compte.

C'est au tour des sénateurs d'examiner ce texte. Déjà, ils ont commencé à faire allégeance au gouvernement et aux groupes privés en refusant toute possibilité de plainte pour discrimination aux soins (refus de prise en charge des détenteurs de la CMU), en refusant d'imposer aux médecins le respect des tarifs sécurité sociale même lorsque la clinique privée a un monopole et délégation de service public...

Nous devons les arrêter !!

La grande majorité des organisations syndicales de personnels et de praticiens appelle à une journée de grève nationale et de manifestations le jeudi 14 mai 2009.

Pour SUD santé-sociaux, cette journée doit être une étape supplémentaire vers un mouvement d'envergure générale jusqu'au retrait de la loi Bachelot associant l'ensemble des personnels, praticiens, ainsi que les associations et collectifs d'usagers.

TOUS UNIS ET DETERMINES, NOUS GAGNERONS !

Manifestation

A partir de 11h30 à Montparnasse - Matignon, via Ministère de la Santé.

Départ collectif : Gare Etampes à 10 H

La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » a été adoptée par l'Assemblée Nationale et sera soumise à débat au Sénat à compter du 11 Mai 2009. Ce projet de loi, suscite de nombreuses oppositions, en particulier au sein de l'hôpital public.

Elle va plus loin que les précédentes réformes qui ont déjà désorganisé l'hôpital, la médecine de ville et réduit le remboursement des soins.

QUELQUES EXEMPLES DES MEFAITS DE CETTE LOI

Elle vise à installer entre autres :

Une logique marchande

Qui prévoit le regroupement forcé de multiples établissements de santé publics ou privés sur un territoire. Ces regroupements entraîneront des fermetures d'hôpitaux ou de services et diminueront l'accès aux soins pour tous. Ces restructurations aboutiront de fait à des « mutualisations » et à des suppressions d'emplois.

Qui réorganise l'hôpital pour changer sa culture de service public, en obligeant les professionnels et les usagers à accepter une logique de rentabilité et de privatisation des soins au détriment de la qualité du service rendu. Tout cela pèsera lourdement sur les conditions de travail, sur la qualité de la prise en charge des patients.

Qui étrangle l'hôpital par le système de la Tarification à l'activité (T2A) en le contraignant de produire et de vendre du soin rentable (sélection des patients, choix des activités, diminution des coûts de fonctionnement : salaires, emplois précaires...)



L'autoritarisme contre la démocratie

La loi prévoit la création des Agences Régionales de la Santé (ARS) qui imposeront un pilotage autoritaire du système de santé sur chaque région. Elles imposeront les privatisations, regroupements, coopérations et fermetures sur un territoire défini sans tenir compte des besoins sanitaires des populations.

Les directeurs des hôpitaux seront les patrons tout puissants dans leurs établissements et dans les regroupements d'hôpitaux. Ils seront nommés par l'ARS et pourront désormais venir du Privé sans compétence médicale ou de santé publique. La représentation des personnels et des élus locaux sera réduite dans les futurs conseils de surveillance qui remplaceront les conseils d'administration.